



ESD Plongée

93200 SAINT DENIS

ASSOCIATION LOI DE 1901 - AFFILIÉE À LA FFESSM – 07 93 0713

MAIL : info@esdplongee.fr – SITE INTERNET : www.esdplongee.fr

Saison 2020 – 2021

Modalités d'inscription

Afficher chaque document à l'écran. Enregistrer les formulaires sur votre ordinateur pour les remplir sur votre ordinateur et les enregistrer.

Lire le Règlement Intérieur du club puis compléter le bulletin d'inscription.

Si vous la saisie se fait au stylo, merci d'écrire lisiblement.

Choisir un médecin dans la liste disponible ou via le lien internet.

Compléter l'auto-questionnaire CoViD-19 et le questionnaire de santé et les remettre au médecin (une copie de l'auto-questionnaire CoVid-19 devra nous être remise).

Faire signer au médecin les deux certificats d'absence de contre indications à la pratique de la plongée, un à conserver, l'autre à donner au club avec le bulletin d'adhésion, le règlement et l'auto-questionnaire.

Seuls les certificats établis sur le formulaire mis à disposition (ou modèle disponible sur le site de la FFESSM) et postérieurs au 1^{er} juillet 2020 seront acceptés.

Choix de la séance

Il faut indiquer au moment de l'inscription soit l'une ou les deux séances du mercredi et du vendredi, soit une session du samedi.

Pour les séances du samedi, il sera possible en fin de formation de s'inscrire aux séances de semaine jusqu'à la fin de saison (tarif selon la date).

L'inscription sur les séances du samedi sera validée en fonction des places disponibles (2 à 8 places par cycle).

Inscription aux séances

Pour permettre aux moniteurs de préparer les entraînements, l'inscription se fera via un formulaire hebdomadaire en ligne et disponible jusqu'au lundi soir (<http://esdplongee.fr/participation-seances.htm>) pour participer aux séances d'entraînement.